

SYNDICAT DES EAUX MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE

=====

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 SEPTEMBRE 2019

Le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Madame Maryline MANEN, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2019

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 9

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Maryline MANEN, Thierry GATTO, Lionel BARRAL, René BERGIER, Fabien SYLVAIN, Alain ROUX ; Philippe SOUAL, Laurent FAURE.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Gilles MAGNON

ABSENTS EXCUSES : Gérard FARREYRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryline MANEN

Madame la Présidente annonce le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir l'élection d'un second Vice-Président.

Accord des membres du conseil syndical

1. Compte Rendu du 25/06/2019

Pas d'observation

Unanimité

2. Demande de subventions Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Conseil Départemental de la Drôme Amélioration des réseaux d'assainissement (mise en place de télégestion des Postes de Relevage)

La commune d'Aouste sur Sye a réalisé un Schéma Directeur d'assainissement en 2015 (SD Aouste). Le système d'assainissement du Crestois a réalisé un Schéma Directeur Assainissement incluant les communes de Mirabel et Blacons et Piégros la Clastre (2018-2019).

Il ressort de ces études que les postes de relevage de la commune d'Aouste doivent être équipés de télégestion (renvoi d'alarme en cas d'atteinte du niveau haut ou très haut, en cas d'arrêt des pompes ou autres dysfonctionnements) afin d'améliorer la gestion du Service : 6 postes à équiper.

Monsieur Florian LABAT explique que ces équipements servent principalement à nous prévenir en cas de déversements. On peut également enregistrer les débits moyens pompés, ce qui est intéressant pour connaître le fonctionnement des stations ou étudier les volumes d'eaux claires parasites.

Il faut noter que sur le territoire du SMPA, les Postes de Relevages des communes de Piégros la Clastre et de Mirabel et Blacons sont déjà équipés.

Il est proposé le plan de financement suivant pour un coût de travaux évalué à 24 550€ HT.

Le reste à charge est peu onéreux pour le SMPA.

**AMÉLIORATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT : TELEGESTION
DES PR**

Plan de Financement € HT		
Tranche Ferme		
Agence de l'Eau	12 275 €	50%
Département	7 365 €	30%
Autofinancement SMPA	4 910 €	20%
TOTAL	24 550 €	100%

Unanimité

Monsieur Gilles MAGNON arrive en cours de séance.

Monsieur Gilles MAGNON n'a pas plus de retour d'information sur le transfert de compétence à l'intercommunalité avec les parlementaires avec lesquels il est en lien (Mme DELAVERGNE) et indique qu'il n'existe aucun projet de loi à ce jour.

Monsieur Gilles MAGNON pense qu'il est préférable de laisser cette compétence à l'échelle communale notamment avec le problème de tarification des plus petites communes.

Monsieur Gilles MAGNON indique que les services de l'État parlent de mettre un veto sur les PLU du fait de la non-conformité de la STEP du Crestois.

Monsieur Florian LABAT demande où en est le pré contentieux européen.

Monsieur Gilles MAGNON pense que l'intercommunalité n'a pas à porter la responsabilité de la non-conformité de la STEP du Crestois et à continuer à perdre 100 000€/an.

Monsieur Alain ROUX demande si un recours peut être fait à la ville de Crest.

Monsieur Lionel BARRAL suggère la réalisation d'une 2ème STEP avant la STEP actuelle.

Madame Maryline MANEN conclut en indiquant que c'est un problème récurrent et ancien.

3. Décision modificative n°2 Budget Eau

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes notamment pour pouvoir encaisser des recettes exceptionnelles.

- Diminution de l'article 7068 « autres prestations de service » de 2 000 euros,
- Augmentation de l'article 778 « autres produits exceptionnels » de 2 000 euros,

Unanimité

4. Décision modificative n°1 Budget Assainissement

Madame la Présidente expose au Conseil Syndical qu'il convient de prendre les décisions modificatives suivantes notamment pour pouvoir réaliser l'opération comptable liée aux amortissements des subventions :

- Diminution de l'article 020 « dépenses imprévues » de 100 euros,
- Augmentation de l'article 1391 « subventions d'équipement » de 100 euros,
- Diminution de l'article 7068 « autres prestations de service » de 100 euros,
- Augmentation de l'article 777 « quote part des subventions d'investissements virées au résultat de l'exercice » de 100 euros,

Unanimité

5. Lancement d'un marché à procédure adapté pour les travaux d'un réservoir des Chapeaux à Piégros la Clastre

Monsieur Florian LABAT indique que la présentation de cette délibération est reportée car les éléments techniques attendus pour lancer le marché ne sont pas parvenu au maître d'ouvrage (études de sols).

Madame Maryline MANEN informe que l'acte administratif sera réalisé par un prestataire extérieur.

Monsieur René Bergier informe les membres du conseil que les tractations foncières ont été un peu compliquées, mais ont quand même pu être menées à bien grâce à la volonté de la propriétaire de voir se réaliser ce projet et aux bonnes relations que nous avons entretenues individuellement, avec les parties prenantes.

Reportée

6. MAPA pour la création d'un collecteur de transport se substituant à la construction d'une nouvelle station intercommunale, raccordement du hameau des Bernard à Piégros la Clastre

Monsieur Florian LABAT indique que la présentation de cette délibération est reportée car les éléments techniques attendus pour lancer le marché ne sont pas parvenus au maître d'ouvrage (Dossier DCE porté par le Cabinet Merlin).

Un transfert de maîtrise d'ouvrage sera à prévoir avec la commune de Piégros La Clastre.

Monsieur Florian LABAT indique que l'expérience a déjà été conduite avec la commune de Mirabel et Blacons.

Monsieur Gilles MAGNON indique que cette expérience s'est déjà faite sur sa commune.

Monsieur Laurent FAURE arrive en cours de séance.

Monsieur Gilles MAGNON informe que les demandes de financement pour le pluvial sont en cours notamment pour la DETR ainsi que pour le Département mais que les réponses ne seront pas annoncées avant la fin du premier trimestre 2020.

Reportée

7. Transfert des réseaux eau potable et assainissement de la ZAC du Pas de Lauzun à Aouste sur Sye dans le domaine public du SMPA

Monsieur Florian LABAT explique que la conformité sur le suivi des travaux a été faite par le SMPA.

Néanmoins il reste le problème de la canalisation eaux usées qui a été positionnée sur l'allée piétonne sur laquelle des arbres ont été plantés récemment.

A ce jour, il n'est pas possible de décaler l'ouvrage et les plantations.
Si une rétrocession est envisagée, il faudrait que les arbres soient arrachés.
Les membres du SMPA se prononcent favorablement à une reprise des ouvrages sous réserve du retrait des arbres.

La Présidente propose au conseil syndical d'accepter la rétrocession et l'intégration des réseaux eau potable et assainissement dans le domaine public du SMPA sous réserve du retrait des arbres.

Unanimité

8. Election d'un Vice-Président suite au décès de Pierre TERRAIL

Madame la Présidente informe que suite au décès de Monsieur Pierre TERRAIL, il convient de procéder à l'élection d'un second Vice-Président au sein du SMPA.

Madame Maryline MANEN indique que ce serait intéressant d'avoir un représentant de la commune d'Aouste sur Sye.
Elle demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Sont candidats : Monsieur FAURE Laurent

Le conseil syndical procède à l'élection du vice-président à main levée (Monsieur Laurent FAURE s'abstient)
Est élu vice-président : Monsieur FAURE Laurent

9. Approbation modification statutaire et extension du périmètre du SMPA à la commune de Saillans à compter du 1er janvier 2020

Madame la Présidente expose que le Syndicat des Eaux de Mirabel et Blacons, Piégros la Clastre et Aouste sur Sye et la commune de Saillans ont engagé une réflexion sur l'adhésion de la commune de Saillans au SMPA dans le but de préserver la gestion de l'eau potable en régie,

Actuellement la commune de Saillans travaille avec une entreprise extérieure pour la maintenance et les réparations de réseaux.
Les compétences eau et assainissement seraient transférées.
La STEP est en maintenance directe avec la CCCPS.

Monsieur Fabien SYLVAIN demande si cette délibération est une délibération de principe sur l'adhésion.

Madame MANEN lui répond favorablement et indique que les débats au sein de la commune de Saillans ont été importants. Jusqu'à la semaine dernière, elle se demandait si elle mettait ce point à l'ordre du jour du conseil syndical. Elle explique que pour intégrer la commune de Saillans, les délais sont courts pour le 1^{er} janvier 2020.

Monsieur Philippe SOUAL demande quel est l'état des réseaux, notamment les réseaux d'assainissement.
Madame Caroline POSTAIRE indique que des réseaux séparatifs existent sur la traversée de la Grande Rue et Faubourg du Temple ainsi que sur les quartiers neufs (quartiers du Pécher, des Samarins

notamment).

Madame Maryline MANEN indique que cela confortera la structure du SMPA.

Par ailleurs, il semblerait qu'il n'y ait pas de transfert de personnel communal. Ce sera l'occasion d'ouvrir un poste et de conforter l'équipe technique actuelle.

Monsieur Philippe SOUAL demande combien d'abonnés cela représente.

Madame Caroline POSTAIRE indique qu'il y aurait autour de 900 abonnés supplémentaires.

Monsieur SYLVAIN demande quels sont les tarifs sur Saillans.

Madame Maryline MANEN indique qu'ils sont moins importants sur Saillans par rapport au SMPA. Seule la PFAC est supérieure (4 500€).

Madame Maryline MANEN indique que l'idée est de faire un lissage tarifaire dans le temps.

Cette mutualisation permettra d'amortir des travaux liés à la gestion des réseaux et de mutualiser des moyens.

Monsieur Lionel BARRAL demande combien d'agents supplémentaires cela représente.

Madame Maryline MANEN indique que cela représente un seul ETP supplémentaire.

Monsieur Florian LABAT informe les membres du conseil que le réseau du SMPA est en meilleure santé qu'avant 2017. Le travail réalisé est un travail de prévention et non d'urgence à ce jour.

Madame MANEN annonce qu'il y avait des réticences locales notamment par rapport à une entreprise locale et du pouvoir de décision directe de la commune.

Monsieur Laurent FAURE indique que Saillans aura 3 délégués au SMPA.

Madame Maryline MANEN indique que l'équipe municipale actuelle de Saillans souhaite maintenir le système de la régie.

Les modalités d'adhésion de la commune de Saillans (transfert du personnel, ainsi que les éléments patrimoniaux et financiers) seront examinés lors de la révision des statuts.

Le SMPA desservira 5 571 habitants (recensement 2016) habitants à l'aide d'un réseau d'eau potable de 139 kms environ (linéaire hors branchements)

Unanimité

Questions diverses :

Quelle sont les dernières nouvelles concernant le transfert de la compétence assainissement ?

Madame la Présidente indique que la possibilité de ne pas transférer à la CCCPS existe et que la commune de Crest s'est clairement positionnée dans ce sens.

C'est aux communes de délibérer.

Madame la Présidente explique que des études préalables au transfert éventuel de la compétence

ont le mérite d'exister.

Monsieur Lionel BARRAL trouve dommage que l'étude intercommunale qui a coûté un certain prix, ne serve pas.

Monsieur Fabien SYLVAIN indique que ce serait intéressant qu'un point soit fait sur les travaux de non-conformité notamment de la STEP du Crestois.

Monsieur Fabien SYLVAIN pense que c'est plutôt une bonne nouvelle pour le contribuable local.

Monsieur René BERGIER indique que c'est plutôt pour l'abonné que c'est positif.

Monsieur Gilles MAGNON souhaite savoir si le projet de lotissement sur Piégros La Clastre peut faire une demande de reprise de ses réseaux. Monsieur Florian LABAT indique que c'est possible si le cahier des charges techniques est respecté et s'il a accès aux réunions de chantier.

Monsieur Gilles MAGNON indique qu'une voie a été laissée pour permettre aux réseaux d'être étendus (assainissement). Ça pourrait être un projet du SMPA.

Madame la Présidente informe les membres du conseil syndical que le lancement des MAPA à bon de commande est en cours.

C'est une procédure d'appel à candidature avec des candidatures pré sélectionnées.

Monsieur Philippe SOUAL explique qu'il existait un marché à bon de commande aujourd'hui caduc.

Monsieur Lionel BARRAL demande où en est le problème en eau potable de la ferme BAUGEAN à Piégros la Clastre.

Monsieur Florian LABAT indique qu'il a reçu un appel téléphonique ce jour et qu'une fuite est suspectée.

Enfin, Monsieur Laurent FAURE explique que la mairie d'Aouste sur Sye se pose la question de la reconduction de la mise à disposition d'un agent technique, notamment par rapport à la gestion des heures supplémentaires.

Monsieur Florian LABAT indique, que sauf erreur de sa part, aucune heure supplémentaire n'est faite au SMPA.

En revanche si la convention de mise à disposition devait se terminer il faudrait une nouvelle embauche pour gérer la compétence eaux usées.

Madame la Présidente annonce qu'un agent est pressenti pour un renfort lié à l'incorporation de Saillans.

La séance levée à 20h01.

***La Présidente,
Maryline MANEN***